



Suite à une promesse de travaux insatisfaite que faire?

Par **andji33**, le **16/03/2008** à **18:05**

Bonjour, alors voila, je suis locataire d'un appartement depuis environs un an et demi aujourd'hui. Mon propriétaire est le papa d'une amie ce qui ne rend pas ma démarche facile, en plus il est lui même avocat...
Seulement cela fait depuis plus d'un an que je subit une infiltration d'eau dans ma chambre et depuis plus de 8 mois une cage d'escalier dont le revêtement tombe en ruine laissant place a un placo friteux qui me salit à chaque passage.
Pour l'infiltration, j'ai déjà envoyé un recommandé, mais il n'y a rien a faire à part refaire le toit d'après lui...donc je subis l'infiltration aujourd'hui sans rien dire de plus...
En ce qui concerne la cage d'escalier il affirme depuis ces 8 mois avoir pris contact avec une entreprise qui doit faire les travaux et chaque semaine c'est le même discours, il l'a vu l'entreprise en début de semaine ils doivent intervenir mais rien ne vient...
Dernièrement il m'a même donné le numéro de cette entreprise qui ne change pas de position, "oui" c'est bien eux qui doivent s'en occuper mais malgré tout rien n'arrive.
J'en ai assez de me laisser faire, de plus je paie des frais d'entretien de 30 euros chaque mois, pouvez vous me conseiller, je ne sais plus quoi faire, de plus face à un avocat....qui connaît son sujet et qui fait son possible pour être indisponible face à mes demandes.
Dois je arrêter de payer les frais d'entretien? ou carrément mon loyer...
Puis-je l'obliger à changer d'entreprise pour les travaux?
Je vous remercie d'avance de vos conseils....